

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 5 novembre 2012 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h30.

Sont présents : MM. Hugues Grégoire, Denis Ferland, Rhéol Bissonnette, Normand Payeur, Gabriel Savoie, Roger Cyr formant quorum sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Nathalie Laflamme, directrice générale / secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes du 1^{er} octobre 2012.
3. Adoption des minutes du 10 octobre 2012.
4. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
5. Adoption des comptes du mois.
6. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
7. Correspondance.
8. Période de questions.
9. Rapport de la MRC.
10. Rapport des conseillers.
11. Rapport de l'inspecteur.
12. Discours du maire.
13. Politique municipale en matière de sécurité civile – nomination du substitut au poste de responsable du CCMU et des télécommunications.
14. Approvisionnement eau potable : soumission pour enfourir le tuyau de 2 po.
15. Soumission : autorisation temporaire de financement pour travaux AEVT.
16. Adhésion au Carrefour Action municipale et famille 2012-2013.
17. Adoption du règlement 306 – Code d'éthique et de déontologie des employés.
18. Terrain Irving.
19. Suivi travaux AEVT.
20. Point de vidange pour roulettes.
21. Approche du médecin de Ste-Agathe.
22. Avis de motion pour règlement de taxation 2013.
23. Fixer le taux d'intérêt pour 2013.
24. Calendriers 2013.
25. Fixer les dates des séances 2013.
26. Publicité dans la revue MAGvision.
27. Servitude sur le terrain de Mme Yolande Bernier.
28. Résolution d'adoption relative au compte-rendu et orientation préliminaire de la CPTAQ concernant la demande à portée collective (article 59, LPTAA).
29. Résolution à la CPTAQ : demande de Ferme Laitière Paré inc. pour exploitation de gravière / sablière.
30. Renouvellement de l'adhésion 2013 à Tourisme Chaudière-Appalaches.
31. Transport adapté de la Région de Thetford 2013.
32. Contribution 2012 au Centre d'archives de la région de Thetford.
33. Résolution à la CPTAQ : demande de M. Marius Bolduc pour conservation d'une partie de son lot qu'il utilisera à des fins résidentielles.
34. Varia.
 - 1- Tracé de motoneige.

35. Fermeture de la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

227-11-12 Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ADOPTION DES MINUTES DU 1^{er} OCTOBE 2012

228-11-12 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les minutes du 1^{er} octobre 2012 soient acceptées et signées.

ADOPTION DES MINUTES DU 10 OCTOBE 2012

229-11-12 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2012 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les minutes du 10 octobre 2012 soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCES-VERBAL

M. Chabot fait le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

230-11-12 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	7 272.47 \$
Incendie :	28 406.87
Voirie :	68 640.99
Hygiène du milieu :	40 488.22
Santé, bien-être :	2 206.00
Loisirs :	3 343.96
Salaires du mois :	7 360.30
Paiements directs :	14 209.46

TOTAL	171 928.27 \$
-------	---------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

231-11-12

Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

Suivi de la visite de la Sûreté du Québec qui est prévue le 8 janvier 2013.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RAPPORT DE LA MRC

M. Chabot a fait le résumé de la dernière séance du conseil des maires tenue le 10 octobre 2012.

RAPPORT DES CONSEILLERS

M. Gabriel Savoie

Comité famille : présentation du contenu des pochettes de « Bienvenue » pour les nouveaux arrivants.

À venir : entente possible avec Thetford Mines et East Broughton pour services de loisirs et culturels.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Rien de spécial à mentionner.

DISCOURS DU MAIRE

Une copie sera distribuée dans toutes les résidences de Saint-Jacques-de-Leeds.

POLITIQUE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE – NOMINATION DU SUBSTITUT AU POSTE DE RESPONSABLE DU CCMU ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

232-11-12

Proposé par M. Denis Ferland et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Alain Gosselin comme substitut à M. Simon Paquet à titre de responsable du Centre de coordination d'urgence municipale (CCUM) et des télécommunications.

APPROVISIONNEMENT EAU POTABLE : SOUMISSION POUR ENFOUR LE TUYAU DE 2 PO.

Une seule soumission reçue : T.G.C. inc. au coût de 18 960 \$ plus taxes, soit 21 799.26 \$.

Suite à des discussions avec eux, il a été décidé d'installer les pompes immédiatement et de se servir des installations d'eau potable du nouveau puits afin d'alimenter les résidents en eau potable. Il est à noter que ces installations serviront seulement en cas de besoin advenant que les puits existants ne fournissent pas.

Coût relié à cette décision : 3 000 \$ et T.G.C. inc. fournit une pompe supplémentaire en 2013.

SOUSSION : AUTORISATION TEMPORAIRE DE FINANCEMENT POUR TRAVAUX AEVT

233-11-12

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour le financement temporaire de 21 062 025 \$ dans le cadre des travaux reliés au chantier « Aqueduc, égout, voire et traitement »;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont déposé leur soumission dans le délai prescrit :

Caisse Desjardins de la Région de Thetford : 3 %

Banque Laurentienne du Canada : 3 %

Banque Nationale du Canada : 2.40 %

Banque Royale du Canada : 2.20 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le financement temporaire soit confié à la Banque Royale du Canada au taux de 2.20 %.

QUE le maire et/ou la directrice générale, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer, pour et au nom de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, ledit contrat de financement temporaire.

ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE 2012-2013

234-11-12

Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale et famille au coût de 78.76 \$.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 306 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

235-11-12

Proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le RÈGLEMENT 306 donnant un code d'éthique et de déontologie aux employés municipaux soit et est adopté.

Que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées.

QU'une copie certifiée conforme dudit règlement soit transmise au MAMROT.

TERRAIN IRVING

236-11-12

Proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité de

Saint-Jacques-de-Leeds acquiert le lot 4 449 002 propriété de Les Pétroles Irving sis au 518 Principale au coût de 2 500 \$.

QUE le maire et/ou la directrice générale, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer, pour et au nom de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, tous les documents requis à cette transaction.

M. Rhéol Bissonnette a demandé qu'il soit mentionné son désaccord face à cette décision.

SUIVI TRAVAUX AEVT

237-11-12

Proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le consentement des travaux sur commande avec Bell Aliant soit signé en regard des travaux nécessaires sur la rue Dion et route 271 Sud (réarrangement d'attaches, remplacer hauban et câble à rallonger) au cout de 2 032.20 \$.

QUE l'entente de contribution aux coûts des travaux avec Hydro-Québec soit signée en regard de l'alimentation en électricité dans le secteur de la route des Chutes au coût de 64 298.25 \$, plus taxes.

QUE le maire et/ou la directrice générale, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer, pour et au nom de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, ce consentement et cette entente.

POINT DE VIDANGE POUR ROULOTTES

238-11-12

Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité envisage de donner le service de vidanges aux roulottes sur le site de la caserne incendie soit au 705 Principale.

QUE les informations soient prises auprès de SNC-Lavalin et du MDDEP afin que la Municipalité puisse connaître et répondre adéquatement aux exigences.

APPROCHE DU MÉDECIN DE STE-AGATHE

Il s'agit de M. Denis Noël qui serait intéressé de venir pratiquer à Saint-Jacques-de-Leeds. Une rencontre sera demandée avec lui pour corroborer le tout.

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT DE TAXATION 2013

AVIS DE MOTION est donné par M. Roger Cyr et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 307 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2013.

FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT POUR 2013

239-11-12

Proposé par M. Denis Ferland et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes soit fixé à 12 % pour l'année 2013.

CALENDRIERS 2013

240-11-12 Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds fasse imprimer 350 calendriers au coût de 218 \$, plus taxes, auprès de l'Imprimerie Desmarais & Fils Ltée.

FIXER LES DATES DES SÉANCES 2013

241-11-12 ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires pour 2013, à savoir :

- 8 janvier
- 4 février
- 4 mars
- 2 avril
- 6 mai
- 3 juin
- 2 juillet
- 5 août
- 3 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

QUE les séances soient tenues au Centre culturel – salle l'Amicale à compter de 19h30.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

PUBLICITÉ DANS LA REVUE MAGVISION

242-11-12 Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une publicité d'une page soit insérée dans la revue MAGvision « spécial municipalité » au tarif de 795 \$, plus taxes.

La parution étant prévue pour le 7 novembre.

SERVITUDE SUR LE TERRAIN DE MME YOLANDE BERNIER

À suivre.

RÉSOLUTION D'ADOPTION RELATIVE AU COMPTE-RENDU ET ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ CONCERNANT LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (ARTICLE 59, LPTAA)

243-11-12 ATTENDU QUE le 13 juillet 2011, la MRC des Appalaches a adopté la résolution CM-2011-07-6328 visant une demande à portée

collective à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en vertu de l'article 59 de la LPTAA;

ATTENDU QUE cette demande a donné lieu à 5 rencontres qui ont réuni des représentants de la CPTAQ, de la MRC, des municipalités locales ainsi que des trois Fédération de l'UPA soit de la Beauce, de Lotbinière-Mégantic et de l'Estrie;

ATTENDU QUE le résultat cartographique a par la suite été validé par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds qui est satisfaite du résultat qui lui apparaît avantageux pour sa municipalité;

ATTENDU QUE suite à ces rencontres, une entente globale a été conclue et la CPTAQ a rendu une orientation préliminaire le 10 octobre 2012 (dossier numéro 373059) ;

ATTENDU QUE cette orientation préliminaire concerne l'implantation d'usages résidentiels en zone agricole permanente soit à l'intérieur des îlots déstructuré convenus (volet 1) ou sur des unités foncières d'une superficie suffisante pour le pas déstructurer la zone agricole permanente et compris à l'intérieur des secteurs convenus (volet 2);

ATTENDU QUE le bilan de l'orientation préliminaire porte le nombre à environ 46 résidences potentielles, réparties à l'intérieur des îlots déstructurés et des secteurs convenus;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont lu et bien compris les objets de l'orientation préliminaire;

ATTENDU QUE l'obtention d'un avis favorable de la MRC, des UPA et de chacune des municipalités concernées est conditionnelle au dépôt de la décision de la CPTAQ;

ATTENDU QU'il y a ainsi lieu d'adopter une résolution afin d'accepter l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferland et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité signifie à la CPTAQ son accord sur le résultat de la demande à portée collective contenu à l'intérieur de l'orientation préliminaire transmis par la CPTAQ le 10 octobre 2012 (dossier numéro 373059).

QUE le conseil de la municipalité s'engage, le cas échéant, à modifier son plan et ses règlements d'urbanisme de manière à se conformer aux exigences de la décision de la CPTAQ.

RÉSOLUTION À LA CPTAQ : DEMANDE DE FERME LAITIÈRE PARÉ INC. POUR EXPLOITATION DE GRAVIÈRE / SABLIERE

244-11-12

ATTENDU la demande de Ferme Laitière Paré inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour une utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 4 448 882 du Cadastre de Québec, dans la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, et totalisant environ 9 000 m² en superficie;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE, d'après le classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada, les sols du lot visé par la demande correspondent à des sols de classe 4;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE la partie de lot visé par la demande ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

ATTENDU QUE le demandeur s'engage à conserver et mettre au niveau les terres arables et à restaurer et remettre en culture la superficie exploitée;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferland et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole visant une partie du lot **4 448 882 du Cadastre de Québec** ayant une superficie d'environ 9 000 m².

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds confirme, et elle confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2013 À TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES

245-11-12

Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds renouvelle son adhésion 2013 auprès de Tourisme Chaudière-Appalaches au coût de 298.94 \$, taxes incluses.

TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD 2013

246-11-12

Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds participe au Transport adapté de la région de Thetford inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2013 au montant de 108 \$ par usager, soit pour un nombre d'un (1) usager pour une contribution totale de 108 \$;

QUE les prévisions budgétaires 2013 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué.

QUE la ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

CONTRIBUTION 2012 AU CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD

Demande refusée.

RÉSOLUTION À LA CPTAQ : DEMANDE DE M. MARIUS BOLDUC POUR CONSERVATION D'UNE PARTIE DE SON LOT QU'IL UTILISERA À DES FINS RÉSIDENIELLES

247-11-12

ATTENDU QUE monsieur MARIUS BOLDUC désire présenter une demande auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation de vendre à FERME CYR & FRÈRES INC. une partie de sa terre située dans la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, étant plus précisément une partie du lot 4 448 891 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, d'une superficie approximative de 70,3792 hectares, tout en conservant une partie dudit lot qu'il utilisera à des fins résidentielles, d'une superficie d'environ 11808 mètres carrés incluant les droits acquis de nature résidentielle qu'il détient déjà sur ledit lot.

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée, sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi.

ATTENDU QUE le morcellement recherché ne résultera qu'en une perte de sol minimale, largement compensée par les avantages incontestables pour les activités agricoles existantes et leur développement futur, en particulier pour l'entreprise agricole de l'acquéreur projeté.

ATTENDU QUE les sols de l'emplacement résidentiel que désire conserver le demandeur sont de moindre qualité pour l'agriculture, présentant des contraintes de topographie, de pierrosité et de roc à peu de profondeur.

ATTENDU QUE l'excédent de 6808 mètres carrés au-delà de la superficie de droits acquis du demandeur se retrouve coincé entre deux résidences et a perdu toute vocation agricole.

ATTENDU QUE la Commission a déjà, à plusieurs reprises par le passé, accordé des autorisations similaires, compte tenu que le poids des avantages et inconvénients favorisait une telle autorisation et/ou vu les avantages évidents pour l'agriculture, et notamment au dossier 305330 sur un terrain situé immédiatement en face du site visé.

ATTENDU QUE la présente demande se situe sur un terrain présumé contigu à celui en cause au dossier 305330, mais dont la superficie est beaucoup plus petite, que tous les autres éléments soulevés à ce dossier se retrouvent dans la présente demande et que les motifs d'autorisation invoqués par la Commission s'appliquent parfaitement à la présente demande.

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne portera aucunement atteinte à l'homogénéité du milieu agricole et n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles en cause et celles environnantes.

ATTENDU QU'il n'y aura aucun ajout de nouvel usage ni aucun changement dans les usages que l'on retrouve actuellement sur les lieux.

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande n'apportera aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles et les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles, n'affectera d'aucune façon le potentiel agricole des lots visés et des lots voisins et n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol du milieu.

ATTENDU QU'une autorisation ne générera aucun effet d'entraînement qui pourrait avoir un quelconque impact négatif pour la protection du territoire et des activités agricoles, compte tenu que le présent dossier comporte des éléments spécifiques et que pour se prévaloir d'une telle autorisation toute autre demande devrait comporter les mêmes spécificités.

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds appuie la demande présentée par monsieur Marius Bolduc auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir l'autorisation de vendre à FERME CYR & FRÈRES INC. une partie de sa terre située dans la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, étant plus précisément une partie du lot 4 448 891 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, d'une superficie approximative de 70,3792 hectares, tout en conservant une partie dudit lot, qu'il utilisera à des fins résidentielles, d'une superficie d'environ 11808 mètres carrés incluant les droits acquis de nature résidentielle qu'il détient déjà sur ledit lot.

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds confirme, et elle confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

VARIA

TRACÉ DE MOTONEIGE

M. Normand Payeur soulève le point qu'il serait bon que le conseil se penche sur un tracé pour les véhicules hors route reliant le restaurant

à la station-service. La directrice générale verra à prendre des informations auprès de la Sûreté du Québec.

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

248-11-12

Proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21h45.

Philippe Chabot
Maire

Nathalie Laflamme, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Laflamme, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière